



Bureau des radiocommunications

(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)

Lettre circulaire
CR/297

20 janvier 2009

Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT

- Objet:** Soumission des fiches de notification d'assignation/d'allotissement de fréquence pour les services de Terre (WISFAT)
- Référence:** 1) Résolution 906 de la Conférence mondiale des radiocommunications, Genève, 2007
2) Lettre circulaire CR/289 du 24 juillet 2008

A l'attention du Directeur général

Madame, Monsieur,

1 Le Bureau tient à rappeler que la Conférence mondiale des radiocommunications (Genève, 2007) (CMR-07) a décidé qu'à compter du 1er janvier 2009 les fiches de notification pour les services de Terre seraient soumises au Bureau des radiocommunications uniquement sous forme électronique (voir la Résolution 906 (CMR-07)).

2 Dans sa Lettre circulaire CR/289, le Bureau a informé les administrations des modifications apportées dans la structure de la base de données et les formats de fichier à utiliser pour la soumission des fiches de notification.

3 Parallèlement à la mise en oeuvre de cette décision de la Conférence, le Bureau a décidé d'appliquer de nouvelles méthodes pour la soumission des fiches de notification d'assignation/d'allotissement de fréquence pour les services de Terre. Il s'agit de la méthode, WISFAT (**Web Interface for Submission of Frequency Assignments for Terrestrial services**) (interface web à utiliser pour la soumission des assignations de fréquence pour les services de Terre), qui a été présentée lors du Séminaire mondial des radiocommunications tenu à Genève du 8 au 12 décembre 2008, et qui a été largement acceptée par les participants à l'atelier sur les services de Terre.

4 En conséquence, à compter de janvier 2009, l'interface WISFAT peut être utilisée pour la soumission des fiches de notification d'assignation/d'allotissement de fréquence au BR (uniquement pour les services de Terre) conformément aux procédures suivantes:

- Règlement des radiocommunications: Articles 9, 11, 12 et Appendice 25.
- Accords régionaux: GE75, RJ81, GE84, GE85, GE89, ST61 et GE06.

5 Cette interface a pour objet de remplacer la procédure de soumission des fiches par voie électronique pour les services de Terre, actuellement disponible à l'adresse brmail@itu.int. Les administrations sont invitées à utiliser la nouvelle interface dans les meilleurs délais.

6 Afin de faciliter le passage progressif à cette nouvelle méthode, les fiches de notification soumises par voie électronique qui seront envoyées à l'adresse brmail@itu.int jusqu'au 30 septembre 2009 seront aussi acceptées et traitées par le BR.

7 Seuls les *notificateurs* inscrits sont autorisés à accéder à l'interface WISFAT, et chaque administration doit désigner autant de *notificateurs* que cela est nécessaire.

Pour inscrire un *notificateur* auprès du BR, l'administration doit envoyer une demande officielle à l'adresse suivante brmail@itu.int en indiquant le nom, la fonction, le service, l'adresse e-mail et le nom d'utilisateur TIES du *notificateur*.

Les administrations sont invitées à communiquer la liste initiale des *notificateurs* dès que possible et à tenir le Bureau informé de toute modification concernant l'adjonction et/ou la suppression de *notificateurs* dans la liste.

Il est indispensable que les *notificateurs* disposent d'un compte TIES. Pour demander un compte TIES, veuillez suivre la procédure indiquée à l'adresse suivante <http://www.itu.int/TIES/>

8 Le lien permettant d'accéder à l'interface WISFAT et aux informations connexes (y compris l'exemple vidéo) se trouve sur la page web principale du Département des services de Terre: <http://www.itu.int/ITU-R/terrestrial/index-fr.html>. Il est prévu d'améliorer encore l'interface WISFAT en 2009; la(les) page(s) web sera(seront) actualisée(s) en conséquence.

9 Le Bureau reste à la disposition de votre Administration pour toute précision dont elle pourrait avoir besoin concernant les sujets traités dans la présente Lettre circulaire.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Valery Timofeev
Directeur du Bureau des radiocommunications

Distribution:

- Administrations des Etats Membres de l'UIT
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications